



Réunion « Charte de l'Autre Cercle » du 11 septembre 2024 COMPTE-RENDU

Paris, le 17 septembre 2024

L'UNSA était représentée par Emilie Cerisier, Jérôme Chaur, Martine Harnichard, Magali Lepraël, Sandrine Lombard.

La présentation de la Charte « l'Autre Cercle » a été faite par Madame Catherine Tripon, co-Porte-Parole Nationale et co-Responsable du Pôle Employeurs de l'association L'Autre Cercle.

L'Autre Cercle accompagne les acteurs du management de la diversité et de l'inclusion du monde professionnel. Elle observe la situation des personnes LGBTQIA+ dans le monde du travail et fait la promotion de ses actions et de ses valeurs afin de faire évoluer les mentalités

Cette charte, en déclinaison du « Protocole Egalité Diversité », devrait être proposée à la signature du Ministre de l'Agriculture prochainement.

Ci-joint [Lien vers le site autrecercle.org](https://www.autrecercle.org)

La Charte d'Engagement LGBTQIA+ de L'Autre Cercle vise à promouvoir l'inclusion des personnes LGBTQIA+ dans le monde du travail. C'est un acte concret pour le MASA qui veut mieux intégrer les thématiques LGBTQIA+ dans sa politique de diversité et de prévention des discriminations.

L'engagement permet un changement de mentalité (baisse des discriminations, propos homophobes, acceptation **des collègues transgenres et non-binaires**).

En signant cette Charte, les organisations affirment leur volonté de reconnaître et valoriser la diversité des orientations sexuelles ou affectives et des identités de genre ou d'expression. Elles s'engagent également à sensibiliser leurs parties prenantes et leur écosystème sur les enjeux liés à l'inclusion des personnes LGBTQIA+, contribuant ainsi à faire avancer la cause LGBTQIA+ dans le monde professionnel.

En signant la Charte LGBTQIA+, valable 3 ans, les employeurs s'engagent à mettre en place un plan d'action sur cette période. Parmi les actions que les employeurs peuvent mettre en place :

- **Sensibiliser et former** les managers, les collaborateurs et collaboratrices sur les enjeux liés à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre,



- **Créer** un environnement de travail respectueux et bienveillant pour les personnes LGBTQIA+, en évitant les stéréotypes, les blagues ou les propos discriminatoires,
- **Soutenir** la création ou le développement de réseaux internes LGBTQIA+ et allié-es,
- **Communiquer** sur l'engagement de l'organisation en faveur de l'inclusion des personnes LGBTQIA+ en interne et en externe,
- **Prendre en compte** la situation spécifique des personnes LGBTQIA+ dans la gestion des ressources humaines (recrutement, mobilité, évaluation, rémunération...),
- **Adapter** les avantages sociaux aux besoins des personnes LGBTQIA+ (congés parentaux, mutuelle, prévoyance...)
- **Accompagner** les personnes transgenres dans leur parcours de transition au sein de l'organisation,
- **Développer** des partenariats avec des associations ou des institutions qui oeuvrent pour l'égalité des droits et la lutte contre les discriminations.

La Charte d'Engagement LGBTQIA+ de L'Autre Cercle est signée pour une durée de 3 ans. A l'issue de ce délai, l'employeur peut réaffirmer son engagement par la re-signature de la convention.

C'est un engagement mutuel plus fort qu'une simple signature.

En amont, l'employeur doit fournir un bilan des actions passées et des événements survenus depuis la dernière signature, ainsi qu'un plan d'action pour les 3 prochaines années. Selon le bilan, la procédure de candidature initiale peut être activée partiellement (sensibilisation, formation, intervention devant l'instance de direction...) avant que la re-signature ne soit validée par l'association.

L'UNSA, au regard de ses valeurs, se félicite de la prochaine signature de cette Charte visant à une plus grande inclusion des personnes LGBTQIA+ au sein des communautés de travail. Elle sera attentive à la mise en place effective d'actions (au-delà du volet informations et des déclarations de principe) et à son application – tant en centrale qu'en implantation régionale, et quelle que soit l'affectation (DDI inclus).